

L'an deux mille vingt-trois, le 30 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 janvier 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Anne LAQUILLEAU ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Patrice BUQUET ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Madame Fernanda ALVES, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Actualisation du tableau des emplois permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de procéder à :

- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif F/H en prévision du recrutement d'un.e agent.e d'accueil/état civil ;
- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif F/H en prévision du recrutement d'un.e gestionnaire administratif.ve au sein de la police municipale ;
- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif F/H en prévision du recrutement d'un.e assistant.e polyvalent.e au sein du service des affaires scolaires ;
- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif F/H en prévision du recrutement d'un.e gestionnaire courrier archives au sein du service courrier ;
- l'ouverture d'un poste de rédacteur territorial F/H en vue du remplacement de la cheffe du service gestion administrative des ressources humaines quittant la collectivité ;
- l'ouverture de six postes d'adjoints techniques F/H en prévision du recrutement d'agents polyvalents accueil/entretien au sein des écoles, dont trois sur la brigade d'agents titulaires de remplacement.

Les emplois ci-dessus pourront être pourvus par des agents contractuels, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. La durée du contrat sera de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de 6 ans, dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées. À l'issue de cette période, le contrat des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

- la fermeture d'un poste d'agent de maîtrise, ouvert par délibération n°2022-146 du 03 octobre 2022 suite au départ en retraite de l'agent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

Ouvertures			Fermetures		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
Adjoint administratif	4	Temps complet	Agent de maîtrise	1	Temps complet
Rédacteur	1	Temps complet			
Adjoint technique	6	Temps complet			

Ceci exposé,

Vu, le code général de la fonction publique ;

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 3.II, 3-2, 3-3, et 34 ;

Vu, le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

28 voix pour

1 abstention

5 voix contre

Valide ces modifications.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230130-2023-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

Publication : 02/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.